

# Commune de FERE-CHAMPENOISE

## PROCES VERBAL

### de la

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

En exercice 19  
Présents 13 – 16 dont 3 n'ont  
pas pris part au vote des délibérations  
Votants 14

**DU 19 DECEMBRE 2018**

Secrétaire de séance : M. Olivier FELIX

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de M. BRETON et précise que celui-ci a donné pouvoir à Mme PARENT.

M. FELIX est désigné comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 28 novembre dernier.  
Ceux-ci sont adoptés par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION.

M. Le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier de remerciement émanant de Monsieur Paul MASSIN. Il a également signé un chèque de 50 euros à destination de l'association des Jeunes dans Fère.

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à la visite de la nouvelle maison de santé de Pleurs le 29 décembre à 10h30.

M. PETIT remercie l'ensemble des conseillers présents au marché de Noël. Il y a eu environ une cinquantaine d'exposants. Toutefois, la fréquentation est en baisse et les exposants sont démotivés. Cela peut s'expliquer par les changements d'habitude des gens puisque le constat est le même pour certaines grandes villes comme Châlons-en-Champagne ou Reims. Pour tenter de redynamiser ce marché, une réflexion aura lieu l'année prochaine, en présence de M. LEGRAND.

M. HERBIN regrette que la foire de la Ste Catherine soit confiée au prestataire Monsieur GAILLARD. Par ailleurs et bien souvent, la Commune de SAINT-DIZIER organise sa foire le même jour dans  $\frac{3}{4}$  des cas.

Le marché du mercredi matin est également dans une mauvaise phase avec une tendance à la baisse de fréquentation ; des exposants fidèles ne viendront plus (comme le maraicher).

Mme POUCINEAU prend part au Conseil Municipal à 19h15.

M. Le Maire rappelle au Conseil que la cérémonie des vœux du Maire se tiendra le 8 janvier 2019. Exceptionnellement, la parole sera laissée aux adjointes. Les personnes souhaitant apporter leur aide pour la préparation de la présentation sont les bienvenues.

M. Le Maire souhaite revenir sur ce qui a été dit récemment lors d'une réunion du conseil communautaire. Il a été dit que la Commune de Fère-Champenoise faisait barrage pour l'enseignement de l'espagnol au collège car celle-ci est jumelée avec une ville allemande. Cela est bien évidemment totalement faux.

Mme PARENT ajoute que l'ouverture aux classes de cette langue serait possible mais on constate que les

professeurs qui enseignent cette langue et qui sont en arrêt ne sont pas remplacés. C'est un problème qui se pose dans plusieurs communes environnantes.

M. Le Maire rappelle qu'une réunion participation citoyenne s'est tenue le 10 décembre en présence de l'adjudant BAILLOT. Un point a été fait sur les missions des référents et la façon de s'organiser avec la gendarmerie.

Suite aux constats du non-respect par certains administrés des règles d'urbanisme, il sera présenté un modèle de courrier susceptible de leur être transmis au prochain Conseil Municipal.

M. LEPAGE précise qu'un garage métallique situé boulevard de la haute épinette est en cours de montage. Il trouve que cela n'est vraiment pas « joli ». Mme PARENT confirme qu'un dossier a été déposé, que le projet était conforme au PLU mais que cela va être vérifié.

Mme PARENT présente le compte-rendu de sa commission fleurissement du 6 décembre.

M. CELLIER prend part à la séance à 19h35.

Un débat a lieu sur les affiches des panneaux d'entrée de ville qui annoncent les événements. Leur esthétique laisse en effet parfois à désirer. Il serait peut-être utile de définir un « cadre de référence » et de l'imposer aux associations par courrier.

M. Le Maire informe le Conseil d'une réflexion à mener sur la rénovation la maison du directeur (qui abrite la bibliothèque) qui s'avère nécessaire (fenêtres + extérieur). La Communauté de Communes a d'ailleurs alerté la Commune là-dessus.

Mme MANCE rappelle aux conseillers que la liste pour la distribution des colis des aînés doit être rapportée demain au plus tard. Mme EGOT fait part de son énervement quant à ce système de tournée par les élus municipaux. Cela prend un temps énorme, l'accueil par les administrés est rarement chaleureux et certains sont irrespectueux en jetant les papiers par terre. Elle précise que l'année prochaine, elle acceptera uniquement de faire sa rue.

M. le Maire fait un point sur le recensement de la population par l'INSEE. Il semblerait que pour 2017, la population de Fère-Champenoise Normée soit en baisse. Néanmoins, ces chiffres ne sont pas réels car l'INSEE applique un ratio. Cela est embêtant puisqu'il y a une incidence sur le calcul de la dotation.

L'objectif est de maintenir le nombre d'administré, voire de l'augmenter. « Logiquement », les projets en cours ou récemment réalisés (OPAH, lotissement, logements séniors/familiaux, actions en faveur des jeunes etc.) devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

Mme GONCALVES prend part à la séance à 19h50.

M. LEPAGE fait un point sur :

-l'Eglise : le côté Est de l'Eglise reste dangereux et des barrières ont été installées pour sécuriser en vue des travaux. Le reste de l'Eglise ne présente pas de danger.

-travaux de voirie avenue de Vitry : les chaussées sont terminées, il reste une partie des trottoirs et les accès aux maisons.

Le risque est que les véhicules roulent trop vite après le plateau surélevé du sentier des ouches en venant de Vitry. Il émet l'idée d'un stationnement en chicanes afin de faire ralentir les véhicules (non prévu dans le

marché public). Mme PARENT évoque des jardinières. M. Le Maire précise que cela sera discuté plus tard à l'usage.

-manque d'entretien des haies dont certaines appartiennent aux membres du Conseil Municipal. Il est difficile d'exiger des administrés un entretien rigoureux quand ceux-ci répondent que certains élus ne respectent pas cette exigence.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le jeudi 24 janvier 2019 à Normée.

La séance est levée à 20h00.